



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique

Limoges, le **25 JUIL. 2019**

Affaire suivie par Caroline Lantenois
Tél. : 05 55 44 19 45
caroline.lantenois@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur,

Par lettre du 12 juillet 2019, reçue en préfecture le 18 juillet dernier, vous m'avez adressé un dossier de demande d'autorisation pour un projet de raccordement d'une installation d'injection de biométhane sur la commune d'Azat-le-Ris.

Je vous informe de la complétude administrative de cette demande et vous en accuse réception.

Je transmets cette dernière aux services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle Aquitaine, service environnement industriel, division canalisations, pour instruction.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet

Pour le Préfet
le Directeur de Préfecture.

Gérard JOUBERT

Monsieur Cédric HUMBERT
Responsable adjoint du pôle Exploitation Centre Atlantique
Centre Atlantique de GRT Gaz
8, quai Emile Cormerais
44 800 SAINT-HERBLAIN

Copie adressée à la DREAL Nouvelle Aquitaine